



Convention tripartite d'utilisation du (des) équipement(s)  
sportif(s) couvert(s) par les élèves du collège

Années scolaires 2018-2019  
2019-2020 et 2020-2021

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La collectivité de rattachement : le département de la Seine-Maritime, représenté par son président, Monsieur Pascal MARTIN, habilité par délibération de la commission permanente du Département en date du - 6 JUL. 2018

La collectivité propriétaire : la ville de Caudebec les Elbeuf représentée par son maire, Monsieur Laurent BONNATERRE, habilité par délibération du

Et l'établissement public local d'enseignement – collège Jacques-Yves Cousteau à Caudebec les Elbeuf représenté par son chef d'établissement, Madame Frédérique QUEVILLY, principale, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration du

Vu :

- le Code de l'éducation,
- les délibérations du conseil général des 9 octobre 2000 et 13 décembre 2005,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Équipements et installations utilisés par les collèges

Le propriétaire des lieux s'engage à ouvrir à l'établissement contractant, les installations sportives figurant à l'annexe 1 à la présente convention (qu'il doit renseigner), qui en définit les horaires d'utilisation.

La présente convention concerne uniquement les gymnases et salles de sports. Les heures d'UNSS ne sont pas prises en compte.

## ARTICLE 2 : Durée - résiliation

La présente convention d'utilisation est établie pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Le corps de la convention est renouvelable par tacite reconduction chaque année sur la période précitée et l'avenant financier sera révisé en cas de modification du nombre d'heures d'utilisation du (des) équipement(s) sportif(s), sous réserve du vote budgétaire annuel.

Elle pourra être résiliée, par l'une ou l'autre partie, à la fin de chaque année scolaire, sous réserve d'un préavis de deux mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, à chacun des deux autres cosignataires.

## ARTICLE 3 : Utilisation

Le calendrier d'utilisation est défini en concertation entre le propriétaire et l'(les) établissement(s) utilisateur(s).

Les utilisateurs doivent respecter strictement ce calendrier tant sur le plan des plages horaires que sur celui de la nature des activités.

Lorsque l'équipement ne sera pas utilisable du fait du propriétaire, ou non utilisé par l'établissement, chacune des parties devra en être informée au préalable. Dans ces deux cas les plages horaires non utilisées ne seront pas comptabilisées dans le calcul de la participation départementale aux frais de fonctionnement.

Pendant le temps des activités scolaires, l'établissement assumera la responsabilité et la surveillance des équipements et matériels qu'il utilise. D'une manière générale, les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur, affiché dans l'équipement. En cas de non respect des dispositions, le propriétaire pourra, sur simple mise en demeure restée sans effet, interdire l'accès des installations.

Les utilisateurs devront prendre connaissance des règles de sécurité propres à chaque équipement et consulter régulièrement le cahier de suivi en matière d'entretien et y porter toutes les observations nécessaires.

S'agissant des établissements recevant du public des quatre premières catégories, le propriétaire devra s'assurer du passage de la commission de sécurité, transmettre copie du procès verbal aux utilisateurs et veiller à la levée des prescriptions.

En dehors des périodes d'utilisation par les élèves du (des) collège(s), le propriétaire du (des) équipement(s) sportif(s) aura la libre disponibilité des lieux et en assurera la responsabilité.

Chacune des deux parties doit garantir, par une assurance appropriée, les risques inhérents à l'utilisation des locaux :

- l'établissement souscrita et prendra à sa charge les assurances concernant les risques liés à l'activité des élèves dans le cadre des cours d'EPS (recours des tiers et des voisins, incendie ou vol de matériels lui appartenant) qui devront être couverts par une police de responsabilité civile ou d'activité ;
  
- le propriétaire prendra à sa charge les assurances concernant les risques suivants :
  - incendie de l'immeuble et du matériel qui lui appartient ;
  - dégât des eaux et bris de glaces ;
  - foudre ;
  - explosions ;
  - dommages électriques ;

- tempête, grêle ;
- vol et détérioration à la suite de vol.

Le propriétaire pourra adresser un certificat de non recours (incendie, dégât des eaux, explosions), au bénéfice de l'établissement, sous condition de réciprocité.

Le propriétaire assurera la responsabilité du propriétaire et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

#### ARTICLE 4 : Dispositions financières

Le coût horaire d'utilisation des équipements sportifs couverts est fixé à 11,42 € par heure d'utilisation d'un équipement par une ou plusieurs classes.

Un état d'utilisation détaillé (annexe 1) ainsi qu'un avenant financier (annexe 2) seront complétés par le propriétaire et transmis à l'utilisateur pour validation. Le mandatement de la dotation correspondante, sur la base du nombre d'heures d'utilisation déclaré à l'issue de chaque année scolaire, se fera après validation par la Commission Permanente du Conseil Départemental des heures déclarées et après signature, par les trois parties, de l'avenant financier précité.

Aucun versement ne pourra être effectué en l'absence de transmission des états après le :

- 10 juillet 2020 pour l'année scolaire 2018-2019
- 10 juillet 2021 pour l'année scolaire 2019-2020
- 10 juillet 2022 pour l'année scolaire 2020-2021.

Le montant de la dotation pris en charge par le Département de Seine-Maritime, est le produit du coût horaire d'utilisation par le nombre d'heures utilisées par équipement sportif.

Le Département de Seine-Maritime effectuera les paiements en faveur de la collectivité propriétaire, par virement administratif.

#### ARTICLE 5 : Application de la convention

A l'occasion de la répartition annuelle des heures de réservation, les utilisateurs et les propriétaires feront le point sur l'application de cette convention et feront part, le cas échéant, de leurs observations à Monsieur le Président du Département pour prise en compte dans la convention régissant la dotation de l'exercice suivant.

A tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, une réunion de concertation peut être organisée en cas de besoin.

Fait à Rouen, le

18 SEP. 2018

En trois exemplaires.

Pour le collège,  
Le chef d'établissement

Pour la collectivité propriétaire

Pour le département de la Seine-Maritime,  
Le président

(tampon et visa du Principal)

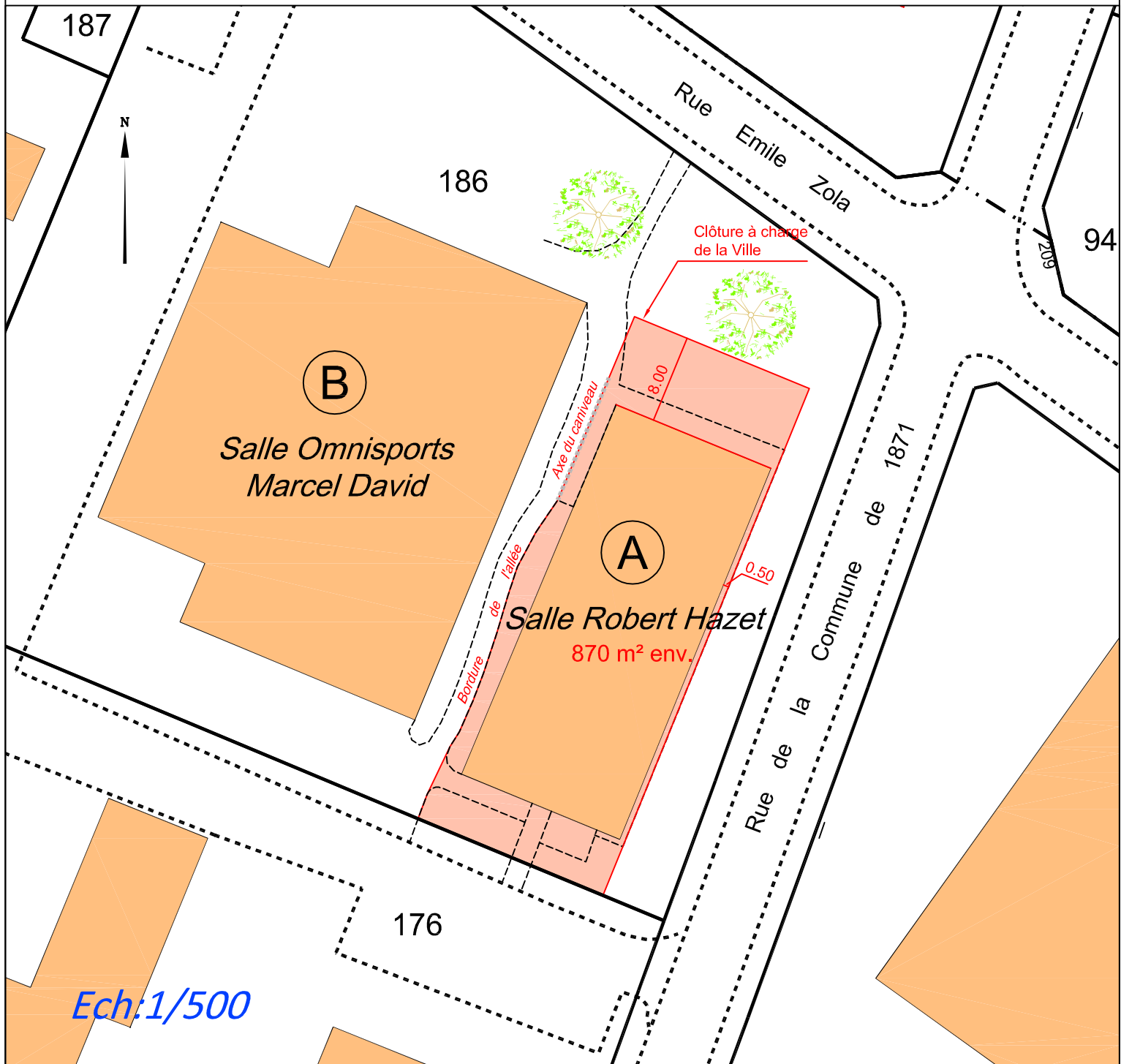
(tampon et visa de la collectivité)

Pascal MARTIN

# Commune de CAUDEBEC-LES-ELBEUF

Section AN n°186  
Rue de la Commune de 1871  
Propriété communale

## Division pour cession de la Salle Robert Hazet ESQUISSE n°2



Ech:1/500

Esquisse établie sur la base d'un extrait de plan cadastral

Les surfaces et les cotes sont données à titre indicatives  
Elles seront effectives lors des opérations de bornage  
Le nord est donné d'après la documentation existante.

Dossier 77666

Etabli le 14/11/2018

Fait par NL

CALDEA GEOMETRE - AGENCE SEINE MARITIME

24, rue du 1er mai  
BP 90241  
76502 ELBEUF Cédex  
Tél : 02.35.05.59.60  
Fax : 02.35.33.60.44



Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de  
l'eau et de l'assainissement de la CREA



**SYNTHESE DES DONNEES CONCERNANT  
LA COMMUNE DE CAUDEBEC LES ELBEUF**

Sommaire

Note liminaire .....	Page 2
Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.....	Page 4
Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.....	Page 19

*Les informations contenues dans cette synthèse sont des retranscriptions des documents transmis par la Métropole Rouen Normandie (M.R.N.).*

## NOTE LIMINAIRE 2017

**Depuis la prise de compétence eau, la collectivité œuvre pour une harmonisation des tarifs appliqués aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement.**

Au 1er janvier 2018, l'objectif général reste une harmonisation des tarifs sur la Métropole, ainsi qu'une simplification de la facture d'eau, puisque la Régie de l'eau et de l'assainissement connaît encore des modes de gestion différents.

La tarification de l'eau potable sur le secteur de Rouen est basée sur un prix progressif suivant la consommation des abonnés.

Sur le secteur d'Elbeuf, la MRN a décidé depuis l'année 2016 la mise en place de la tarification progressive et l'harmonisation des tarifs sur un lissage de 5 années. Dès la première année, l'alignement de l'abonnement et la mise en place du tarif progressif a bénéficié aux petits consommateurs.

Pour les territoires encore sous contrats d'affermage, la redevance investissement eau (« part collectivité ») est modulée pour que le tarif global (part fermier + part collectivité) tende vers le tarif moyen sur Rouen au plus tard à la fin de DSP. L'évolution de cette redevance dépend donc, d'une part, de la part fermière et, d'autre part, de la différence avec le tarif moyen de la Métropole. Cela conduit pour ces communes à une baisse du prix total pour l'utilisateur.

En matière d'assainissement, l'harmonisation de la redevance assainissement sur le secteur d'Elbeuf a été effectuée au 1er janvier 2016.

Pour les territoires encore sous contrats d'affermage, la redevance investissement est modulée pour atteindre la convergence tarifaire d'ici 2020, ce qui conduit à rendre nulle cette part Métropole dès 2016 sur ces communes.

Du fait de la part importante de la part fermière par rapport au prix total appliqué sur Rouen, ceci conduit à annuler la redevance investissement sur les communes.

Pour permettre le financement des investissements programmés par la MRN, l'évolution tarifaire du prix de l'eau est de 2.5 % et de 4.5 % pour l'assainissement hors effet des harmonisations et lissage.

### Évolution de la facture moyenne pondérée TTC de 120 m3

Pondérée par la population de chacune des communes, l'évolution de la facture moyenne est la suivante :

- **1<sup>er</sup> janvier 2014 : 393,80 € soit 3,28/m<sup>3</sup> euros ;**
- **1<sup>er</sup> janvier 2015 : 402,62 € soit 3,35/m<sup>3</sup> euros ;**
- **1<sup>er</sup> janvier 2016 : 411,38 € soit 3,43/m<sup>3</sup> euros ;**
- **1<sup>er</sup> janvier 2017 : 422,04 € soit 3,52/m<sup>3</sup> euros ;**
- **1<sup>er</sup> janvier 2018 : 424,75 € soit 3,54/m<sup>3</sup> euros.**

Soit une hausse de 2,59 %, décomposée comme suit pour chaque part de la facture 2016-2017 :

- **Part « eau » : 2,58 % ;**
- **Part « assainissement » : 4,14 % ;**
- **Part « autres organismes » : -5,59 %.**

## **La facture « 120 m<sup>3</sup> »**

La facturation et le recouvrement des taxes et redevances sont confiés aux gestionnaires des services qui les reversent aux organismes destinataires. Le prix de l'eau pour chaque commune est présenté conformément à la réglementation pour une facture « type » de 120 m<sup>3</sup>, avec un compteur de 15 mm, facture moyenne retenue par l'INSEE.

Les tarifs mentionnés sont ceux applicables à des volumes d'eau consommés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces factures sont accompagnées d'un tableau récapitulatif présentant le poids des différentes parts pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, sur toutes les communes de la MRN.

### **Pour la commune de Caudebec-lès-Elbeuf :**

	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Evolution</b>
<b>Part eau</b>	<b>157,21</b>	<b>161,13</b>	<b>0,72%</b>
<b>Part assainissement</b>	<b>138,15</b>	<b>144,34</b>	
<b>Part autres organisme</b>	<b>127,89</b>	<b>120,81</b>	
<b>Total</b>	<b>423,22</b>	<b>426,28</b>	

## RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

### I. Organisation des services – Pôles de proximité et mode de gestion

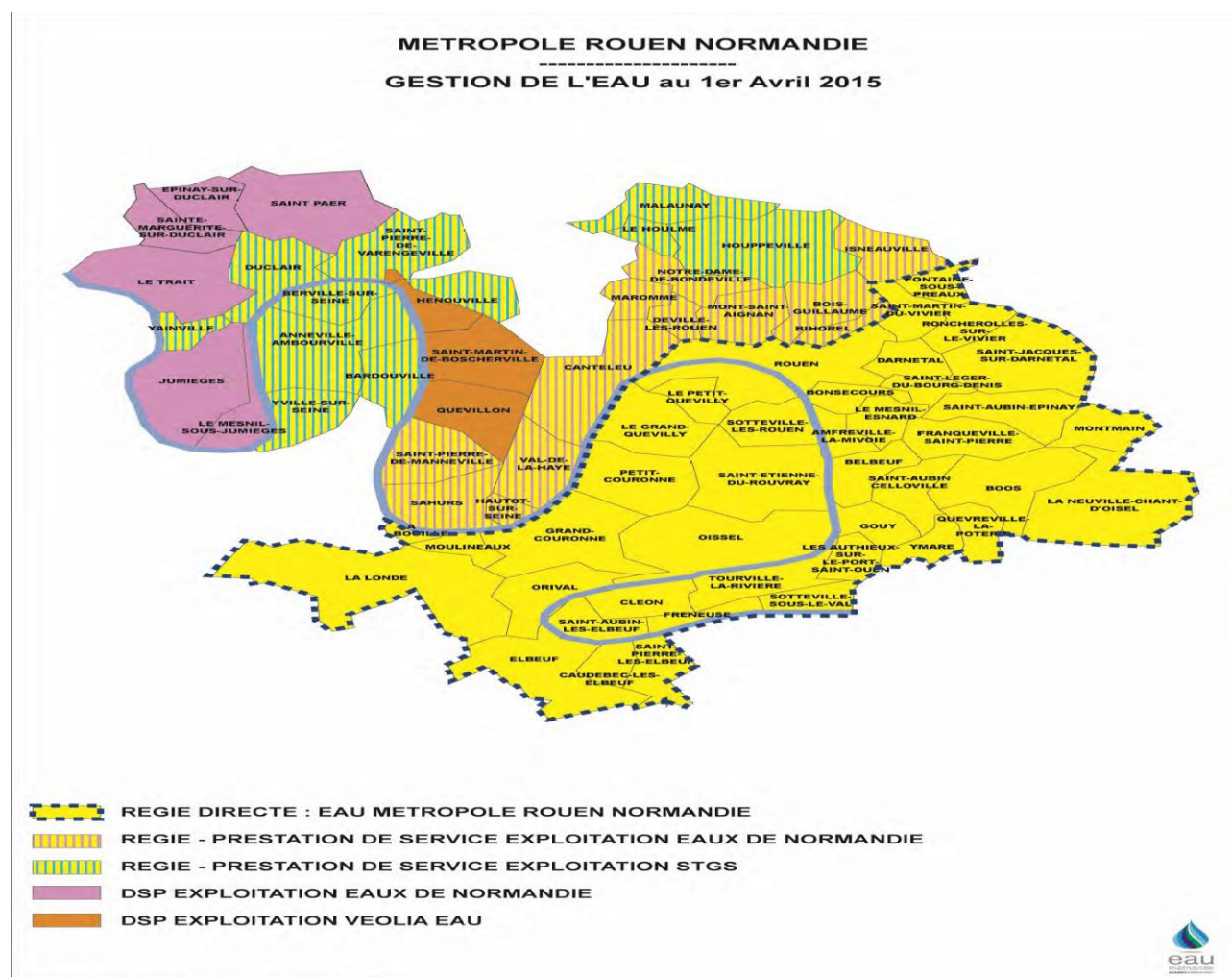
Au premier janvier 2017, l'organisation des services est la suivante :

- **1 service Régie Directe Rouen-Elbeuf (40 communes)**
- **2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :**
  - o 1 service PS Nord-Ouest « Maromme » (12 communes) - titulaire Eaux de Normandie
  - o 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
- **4 services (9 communes) exploités en Délégation de Service Public :**
  - o Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges
  - o Délégation de service public pour la commune du Trait
  - o Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Paër
  - o Délégation de service public pour le syndicat de Saint-Martin-de-Boscherville.

Remarque, la commune d'Hérouville est comptabilisée sur 2 contrats (configuration historique et technique).

Cette organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.

Deux contrats de Délégation de Service Public (DSP) sont arrivés à échéance au 31 décembre 2017, service de Le TRAIT et service de Saint PAËR. À noter la fin du contrat service de Saint Martin de Boscherville le 30 juin 2018. Ces trois services ont été repris dans le nouveau périmètre d'exploitation de la Prestation de Service Nord-Ouest.





DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)

Régie Directe Rouen-Elbeuf	
Amfreville-la-Mivoie	Moulineaux
Belbeuf	Oissel
Bonsecours	Orival
Boos	Petit-Couronne
Caudebec-lès-Elbeuf	Petit-Quevilly
Cléon	Quéville-la-Poterie
Damétal	Roncherolles-sur-le-Vivier
Elbeuf-sur-Seine	Rouen
Fontaine-sous-Préaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-St-Pierre	Sotteville-sous-le-Val
Freneuse	St-Aubin-Celloville
Gouy	St-Aubin-Epinay
Grand-Couronne	St-Aubin-lès-Elbeuf
Grand-Quevilly	St-Etienne-du-Rouvray
La-Bouille	St-Jacques-sur-Damétal
La-Londe	St-Léger-du-Bourg-Denis
La-Neuville-Chant-d'Oisel	St-Martin-du-Vivier
Le-Mesnil-Esnard	St-Pierre-lès-Elbeuf
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen	Tourville-la-Rivière
Montmain	Ymare

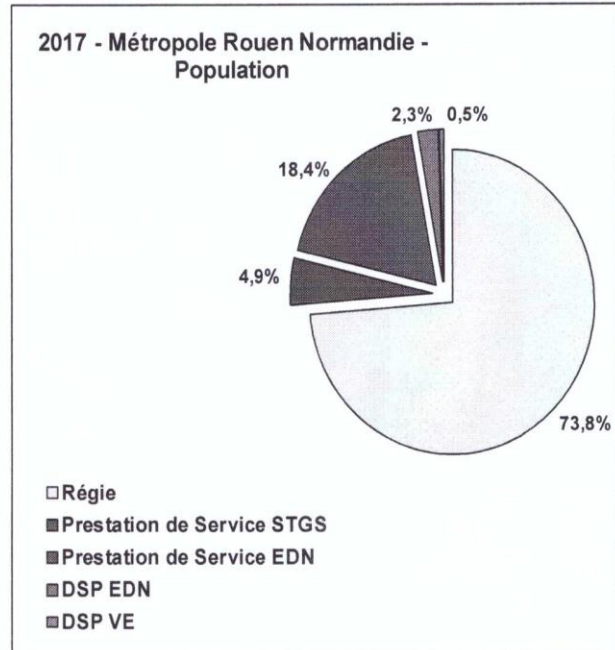
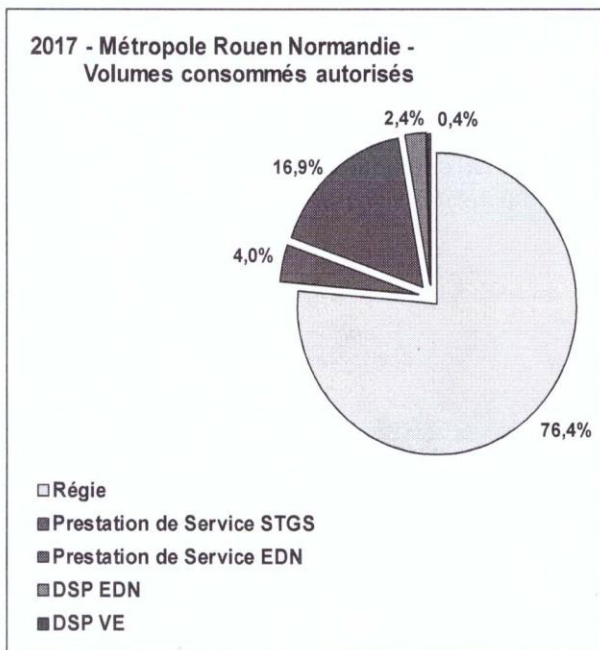
PS Sect. Nord-Ouest	
Eaux de Normandie	
Bihorel	
Bois-Guillaume	
Canteleu	
Déville-lès-Rouen	
Hautôt-sur-Seine	
Isneauville	
Maromme	
Mont-Saint-Aignan	
Notre-Dame-de-Bondeville	
Quincampoix (ham. de la Muette)	
Sahurs	
St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux)	
St-Pierre-de-Manneville	
Val-de-la-Haye	

PS Sect. OUEST	
STGS	
Anneville-Ambourville	
Bardouville	
Berville-sur-Seine	
Duclair	
Hérouville Haut	
Houpeville	
Le Houleme	
Malaunay	
St-Pierre-de-Varengueville (bourg)	
Yainville	
Yville-sur-Seine	

DSP - Eaux de Normandie	
DSP Sect. de Saint Paër	
Duclair (écart)	
Epinay-sur-Duclair	
Saint-Paër	
St-Pierre-de-Varengueville (écart)	
Ste-Marguerite-sur-Duclair	
DSP Jumièges	
Jumièges	
Le-Mesnil-sous-Jumièges	
DSP Le Trait	
Le Trait	
+	
DSP - Veolia eau	
DSP St Martin de Boscherville	
Hérouville (le bas)	
Quevillon	
St-Martin-de-Boschenille	

À noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'organisation est sous l'unique responsabilité de la Direction de l'Eau basée à Couperin ROUEN.

Les services gérés en régie assurent l'alimentation de 73,8% de la population et 76,4% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, ce sont 97,2% de la population, correspondant à 97,2% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



## **II. Gestion et accueil du public**

Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter MA METROPOLE 24h/24 et 7 jours/7 au 0 800 021 021

ACCUEIL DU PUBLIC DES SERVICES GÉRÉS EN RÉGIE DIRECTE :

### **- Régie directe ROUEN-ELBEUF**

Pour toute question relative à leur facture (consommation, relevés d'index, tarif,...), les usagers sont accueillis dans les locaux de la Direction de l'Eau, à l'adresse suivante :

8, rue Aristide Briand  
76504 ELBEUF SUR SEINE  
du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 17h00  
le vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h00 à 16h30

Tous les courriers doivent impérativement être envoyés à l'adresse suivante :

Métropole-Rouen-Normandie  
108, allée François Mitterrand CS 50589  
76006 ROUEN CEDEX

Pour toute question relative au règlement de la facture, les abonnés peuvent s'informer auprès de la Trésorerie Principale Municipale, à l'adresse suivante :

86 boulevard d'Orléans  
76037 ROUEN CEDEX  
02 35 07 94 16

## **III. Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie 2017**

Les factures type 120m3 sont présentées dans la note liminaire.

### **1 – Structure budgétaire**

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient exploités en régie directe ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public ;
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

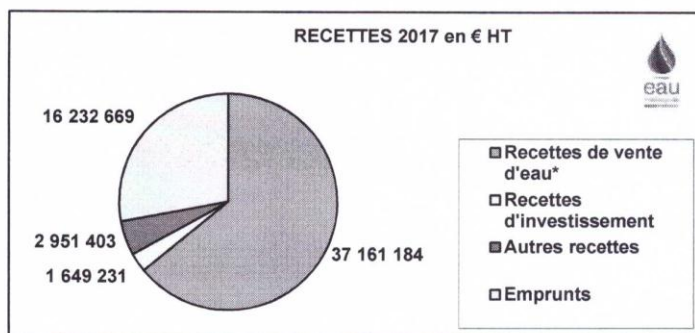
Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2017 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

## 2 – Recettes et charges du service

### Recettes

Eau de La Métropole	
Recettes 2017	Montant en € HT
Recettes de vente d'eau*	37 161 184 €
Recettes d'investissement	1 649 231 €
Autres recettes	2 951 403 €
Emprunts	16 232 669 €
<b>TOTAL</b>	<b>57 994 487 €</b>

\*inclus la redevance investissement eau

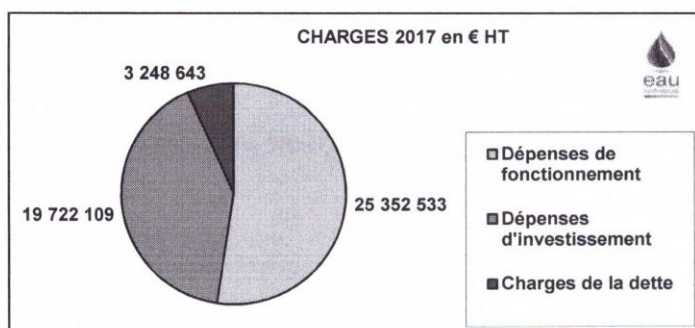


\*À compter de 2016, il n'y a plus de redevance investissement.

Cette part relative à la redevance a été intégrée dans le montant lié aux tranches de consommation.

### Charges

Eau de La Métropole	
Charges 2017	Montant en € HT
Dépenses de fonctionnement	25 352 533 €
Dépenses d'investissement	19 722 109 €
Charges de la dette	3 248 643 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 323 285 €</b>



## 3 – Indicateurs financiers

### ➤ Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Général de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2017 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Général de Seine-Maritime.

- Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0050 €/m<sup>3</sup>.

### ➤ Dettes de la collectivité :

- Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 3 années ;
- En cours de la dette au 31/12/2017 : 37 947 453 € ;
- Montant de l'annuité :
  - Capital : 3 162 673 € ;
  - Intérêts : 85 970 €.

### ➤ Montant des amortissements 2017 : 6 070 096 € HT

### ➤ Montant global de subventions perçu : 1 380 425 € HT :

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 1 162 995 € HT ;
- Conseil Général de Seine-Maritime : 217 430 € HT.

### ➤ Mission coopération décentralisée : 42 500 € HT.

#### **4 - Facturation et prix de l'eau**

Les abonnés de la Régie Directe reçoivent 1 facture par an.

Les abonnés des services externalisés reçoivent 2 factures par an : une facture sur estimation et une facture sur relevé d'index du compteur.

À noter, à compter de 2018 les abonnés de la Prestation de Service Nord-Ouest recevront également une seule facture.

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### **Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie directe et prestations de service)**

Le prix de l'eau 2017 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2016.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur ;
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau ;
- À compter du 01/01/2016 la redevance investissement est supprimé.

#### **Prix de l'eau sur les services en DSP**

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur ;
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau ;
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.

### **IV. Ressources en eau – Production et zones de distribution**

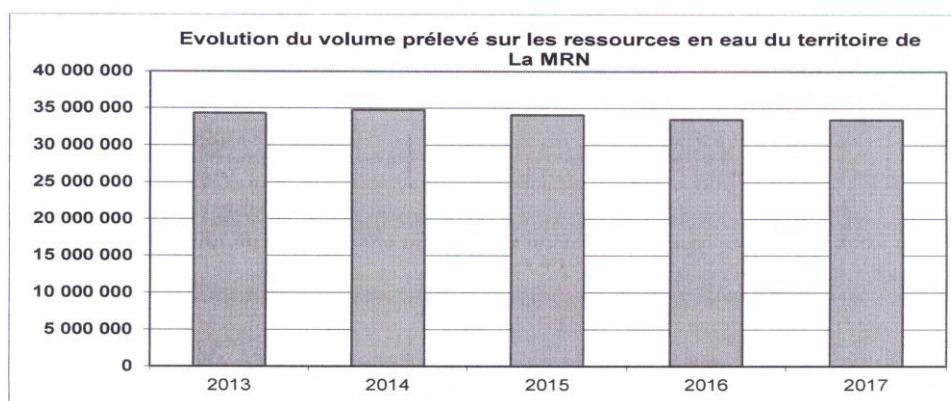
#### **1 – Les ressources**

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m<sup>3</sup>/jour, et 7 ressources externes.

#### **Production**

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1	N/an 2013
Volume prélevé en m <sup>3</sup>	34 323 550	34 732 519	34 084 472	33 499 619	33 467 882	-0,1%	-2,49%



Ces valeurs à la baisse, gain de 855 668 de m<sup>3</sup> en 5 ans, soit -2,49%, sont corrélées par les tendances observées suivantes :

- Baisse des volumes consommés par les abonnés de -2,46% sur 5 ans ;
- Amélioration du rendement de réseau (+5,8%, soit un gain de 4.4 points) et diminution de l'indice linéaire de perte (-21,1%) sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

### **Importation en provenance**

- Du SERPN pour les communes de Yville sur Seine (bourg), La Londe, la partie nord de la commune d'Elbeuf et le hameau de la Maison Brulée à Moulineaux et La Bouille ;
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation ;
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houlme, Saint Pierre de Varengueville et Hénouville ;
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint Pierre de Varengueville et Saint-Paër.

### **Exportation vers les collectivités suivantes**

- SIAEPA de Montville ;
- SIAEPAP de l'Andelle ;
- CCVS Saint Wandrille Rançon - hameau de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 3,05% des volumes distribués, les exportations représentent 2,57% des volumes produits.

### **Caractéristiques des points de production**

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)		Volume en 2017		
			Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /an
Régie Elbeuf	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	1 256	458 420
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	3 429	1 251 490
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	1 622	592 110
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	836	305 290
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	321	117 100

## Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m <sup>3</sup> /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duve	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m <sup>3</sup>
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare Couperin	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie</b>		<b>8 970</b>

Avant distribution, l'eau est stockée dans des réservoirs, qui outre le rôle de stockage, assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m <sup>3</sup>
Caudebec-lès-Elbeuf	Service bas – Chêne Fourchu	3 000
Caudebec-lès-Elbeuf	Service haut – Chêne Fourchu	500
Elbeuf-sur-Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf-sur-Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf-sur-Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf-sur-Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf-sur-Seine	Chêne à la Vierge	200

## 2 – Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- 99,91 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1 ;
- 99,47 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1.

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2017						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2017	1 171	1	99,91%	1 316	7	99,47%

Sur les paramètres microbiologiques, on note 1 non-conformité sur le secteur de la PS Nord-Ouest. Celle-ci a été levée suite aux contre-analyses.

Sur les paramètres physico-chimiques, on note 7 prélèvements non-conformes :

- 5 sur le secteur de Rouen-Elbeuf :
  - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Plomb : 11,2 µg/l, limite de qualité 10 µg/l sur l'UDI Elbeuf Buquet ;
  - Un prélèvement non-conforme sur les paramètres Cuivre : 2,13 µg/l, limite de qualité 2 µg/l ; Plomb : 39,7 µg/l, limite de qualité 10 µg/l et Nickel : 35,8 µg/l, limite de qualité 20 µg/l sur l'UDI Oissel ;
  - Un prélèvement non-conforme, sur le paramètre Plomb : 22,2 µg/l, limite de qualité 10 µg/l, sur l'UDI Banlieue SUD ;
  - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Nickel : 27,1 µg/l, limite de qualité 20 µg/l, sur l'UDI Banlieue SUD ;

Pour ces 4 prélèvements non-conformes, la nature du branchement avant compteur a été contrôlée, ces derniers sont en polyéthylène, les non-conformités concernent le réseau intérieur privé ;

  - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Chlorure de vinyl monomère : 0,56 µg/l, limite de qualité 0,5 µg/l, sur l'UDI Plateau EST la Neuville.
- 1 sur le secteur de la PS NO – secteur Maromme :
  - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Dieldrine : 0,038 µg/l, référence de qualité 0,03 µg/l, TTP Vallée du Cailly.
- 1 sur le secteur de Jumièges :
  - Un prélèvement non-conforme sur les paramètres Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl déisopropyl : 0,11 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l, sur l'UDI Jumièges.

### **3 – Préservation de la ressource – Etudes**

#### **Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3**

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

- 0% aucune action ;
- 20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40% Avis d'hydrogéologue rendu ;
- 50% Dossier déposé en préfecture ;
- 60% Arrêté préfectoral ;
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année	2013 : Indice 108.3 ARS en %	2014 : Indice 108.3 ARS en %	2015 : Indice 108.3 ARS en %	2016 : Indice 108.3 ARS en %	2017 : Indice 108.3 ARS en %
<b>Nom du Captage</b>					
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
<b>Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3</b>	<b>58,6%</b>	<b>59,3%</b>	<b>59,5%</b>	<b>59,6%</b>	<b>59,8%</b>

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **59,8%**.

### Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre

2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre 50 000 m<sup>3</sup>/jour tout en respectant des critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m<sup>3</sup>/jour par site. A ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont 3 dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m<sup>3</sup>/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions en 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10 -15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.



## V. Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2017

S'agissant des engagements financiers en termes d'investissement, certains travaux peuvent avoir été achevés en 2018 :

Branchements								2 182 000
Commune	Nom ouvrage	Objet	Description					Montant Total Travaux
METROPOLE	Branchements plomb	Renouvellement de branchements en plomb	Renouveler les branchements plomb (sous traitance, en régie directe et contrat exploitation)					1 122 000
METROPOLE	Compteurs vente	Renouvellement des compteurs	Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relève					1 060 000
Renouvellement de réseau								17 082 952
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Caudebec-lès-Elbeuf	Jaroslav Hasek (rue)	Déplacement de canalisation (4)	70		0		Dévoier canalisation	34 024
Elbeuf	Bourgheroulde (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	104		12	0	Renouveler le réseau	48 101
Elbeuf	Convention (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	100		9	0	Renouveler la canalisation et les branchements	45 080
Elbeuf	Déclaration des Droits de l'Homme (rue de la)	Renouvellement de canalisation (4)	170		1	0	Renforcer et renouveler le réseau	80 000
Elbeuf	Echelettes (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	150	0	4	0	Renouveler la canalisation et les branchements	63 089
Elbeuf	Hermerel (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	180		7		Renforcer et renouveler le réseau	72 000
Saint-Pierre-lès-Elbeuf	Griolet (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	505		30	0	Renouveler la canalisation et les branchements	223 140

## VI. Le service exploité en Régie Directe de Rouen et Elbeuf

### 1 - Présentation du service

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la régie directe de Rouen et Elbeuf regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie ;
- Belbeuf ;
- Bonsecours ;
- Boos ;
- Caudebec-lès-Elbeuf ;
- Cléon ;
- Darnétal ;
- Elbeuf-sur-Seine ;
- Fontaine-sous-Préaux ;
- Franqueville-Saint-Pierre ;
- Freneuse ;
- Gouy ;
- Grand-Couronne ;
- Grand-Quevilly ;
- La Bouille ;
- La Londe ;
- La Neuville-Chant-d'Oisel ;
- Le Mesnil-Esnard ;
- Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen ;
- Montmain ;
- Moulineaux ;
- Oissel ;
- Orival ;
- Petit-Couronne ;
- Petit-Quevilly ;
- Quèvreville-la-Poterie ;

- Roncherolles-sur-le-Vivier ;
- Rouen ;
- Sotteville-lès-Rouen ;
- Sotteville-sous-le-Val ;
- Saint-Aubin-Celloville ;
- Saint-Aubin-Epinay ;
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf ;
- Saint-Etienne-du-Rouvray ;
- Saint-Jacques-sur-Darnétal ;
- Saint-Léger-du-Bourg-Denis ;
- Saint-Martin-du-Vivier ;
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;
- Tourville-la-Rivière ;
- Ymare.

Ce service distribue environ 76,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente 368 357 habitants (selon recensement INSEE population totale 2015) soit 72.1% des abonnés.

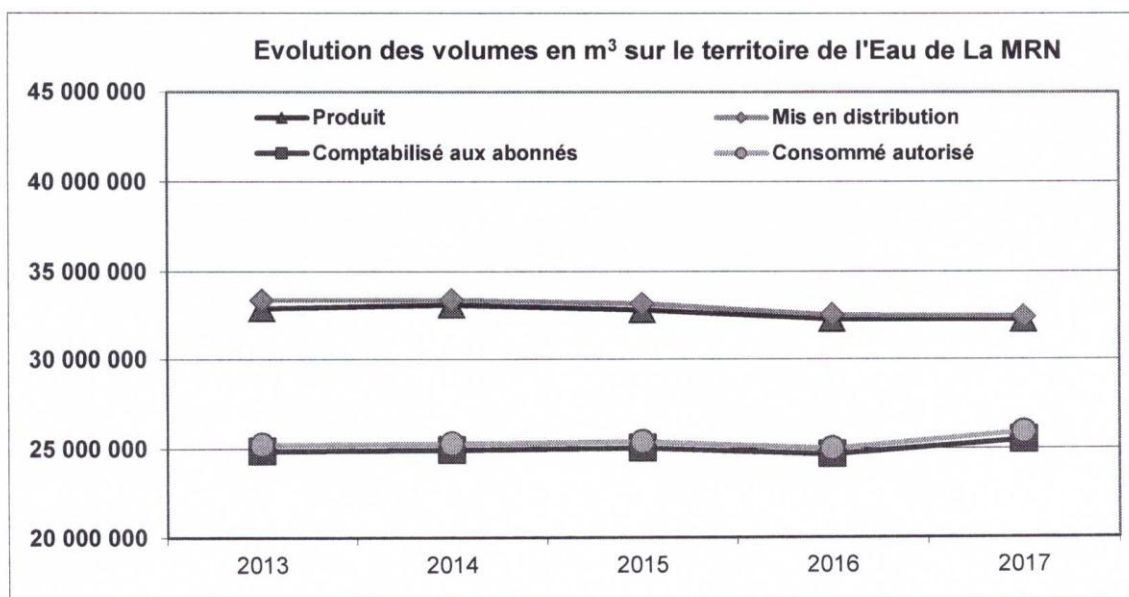
## 2 – Indicateurs techniques

### a. Volumes en m<sup>3</sup>

Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		2013	2014	2015	2016	2017	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	1 098 900	1 180 700	1 110 000	1 206 500	848 660	-29,7%
	Darnétal (Village)	495 769	501 000	457 500	462 369	474 350	2,6%
	Douville - Grande Aulnaie	524 200	491 200	469 429	470 700	561 650	19,3%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 502 480	5 888 800	6 333 100	6 057 400	6 130 100	1,2%
	Fontaine sous Préaux (Village)	36 972	35 818	27 200	30 400	29 280	-3,7%
	Moulineaux	5 563 800	5 617 300	4 828 500	4 530 500	4 547 100	0,4%
	Oissel - Catelier	299 187	254 198	249 420	249 880	248 080	-0,7%
	Oissel - Perreuse	488 124	382 688	444 880	424 900	435 120	2,4%
	Radepont - Château	555 100	623 000	569 200	259 870	452 210	74,0%
	Radepont - Petite Aulnaie	670 200	812 300	808 720	750 350	1 037 450	38,3%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	401 200	340 500	423 700	495 500	173 275	-65,0%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	55 040	62 860	67 800	72 720	39 095	-46,2%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	200 110	205 520	207 570	208 380	212 410	1,9%
	St Léger du BD - Vieux Château	208 093	178 473	197 970	201 620	197 870	-1,9%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	5 571 700	6 336 850	6 036 450	5 952 100	6 582 900	10,6%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	419 939	369 852	351 622	367 780	458 420	24,6%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 408 548	1 398 729	1 422 267	1 304 610	1 251 490	-4,1%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	400 771	407 352	426 259	592 520	592 110	-0,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	295 075	291 701	322 683	325 400	305 290	-6,2%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	135 737	127 924	128 363	130 170	117 100	-10,0%	
<b>TOTAL : V1</b>	<b>25 330 945</b>	<b>25 506 765</b>	<b>24 882 633</b>	<b>24 093 669</b>	<b>24 693 960</b>	<b>2,5%</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 229 782</b>	<b>1 406 724</b>	<b>1 025 926</b>	<b>956 006</b>	<b>1 041 136</b>	<b>8,9%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>24 101 163</b>	<b>24 100 041</b>	<b>23 856 707</b>	<b>23 137 663</b>	<b>23 652 824</b>	<b>2,2%</b>
Volumes importés en gros (1)	En provenance des ressources du Cailly EdN	510 800	487 400	469 400	468 200	442 470	-5,5%
	Achat au Syndicat de Préaux (> Roncherolles)	1 030	959	3 500	3 792	493	-87,0%
	Achat d'eau au SERPN (> La Bouille + Yville)	86 476	106 458	100 339	43 842	41 445	-5,5%
	Achat d'eau au SERPN (> Elbeuf NO+La Londe)	118 951	127 655	188 653	208 720	270 966	29,8%
	<b>TOTAL : V4</b>	<b>717 257</b>	<b>722 472</b>	<b>761 892</b>	<b>724 554</b>	<b>755 374</b>	<b>4,3%</b>
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (Fond du Val - Mont Saint Aignan)	1 461	1 202	1 532	1 945	2 176	11,9%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	228 927	250 289	245 678	217 807	189 833	-12,8%
	<b>TOTAL : V5</b>	<b>230 388</b>	<b>251 491</b>	<b>247 210</b>	<b>219 752</b>	<b>192 009</b>	<b>-12,6%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>24 588 032</b>	<b>24 571 022</b>	<b>24 371 389</b>	<b>23 642 465</b>	<b>24 216 189</b>	<b>2,4%</b>

Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	117 707	154 201	165 473	136 815	191 230	39,8%
Volumes comptabilisés : V8		18 778 611	18 642 595	18 705 568	18 548 679	19 397 630	4,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	204 042	145 351	144 903	137 003	216 564	58,1%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 100 360	18 942 146	19 014 763	18 822 497	19 805 424	5,2%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		77,89%	77,32%	78,24%	79,80%	81,93%	2,67%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011	-0,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		8,23	8,34	7,96	7,14	6,76	-5,3%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		7,78	7,92	7,53	6,76	6,19	-8,4%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		27,40	26,99	27,06	26,71	28,07	5,1%
Nombre d'abonnés : N		133 347	137 133	135 822	141 049	142 736	1,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		68,98	70,39	69,65	72,20	73,12	1,3%



## b. Réseau

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 385,233	2 401,913	2 405,036	2 409,691	2 409,566

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## c. Branchements

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>90 436</b>	<b>90 755</b>	<b>90 969</b>	<b>91 233</b>	<b>91 511</b>
Nombre de branchements Neufs	351	424	294	324	402
Nombre de branchements Supprimés	135	124	80	60	124
Nombre de branchements Renouvelés	1 690	2 035	2 068	2 189	1 796
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<b>52</b>	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>22</b>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<b>1 473</b>	<b>1 505</b>	<b>1 465</b>	<b>1 240</b>	<b>656</b>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>6 206</b>	<b>4 663</b>	<b>3 176</b>	<b>1 918</b>	<b>1 240</b>
<b>Pourcentage branchement plomb</b>	6,86%	5,14%	3,49%	2,10%	1,36%

\* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2016, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années le renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, 678 branchements en plomb ont été éradiqués en 2017.

#### d. Compteurs

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>137 241</b>	<b>138 913</b>	<b>138 685</b>	<b>140 317</b>	<b>142 918</b>
Nombre de compteurs renouvelés	10 942	10 491	9 810	9 818	8 155
Taux de renouvellement	7,97%	7,55%	7,07%	7,00%	5,71%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>7,73</b>	<b>7,41</b>	<b>8,00</b>	<b>7,49</b>	<b>7,74</b>

#### e. Fuites

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre de fuites réparées sur canalisation	252	189	204	193	230
Nbre de fuites réparées sur branchement	400	336	357	337	426
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 407	1 015	1 103	826	656
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>2 059</b>	<b>1 540</b>	<b>1 664</b>	<b>1 356</b>	<b>1 312</b>

#### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur canalisation	252	189	204	193	230
Linéaire de canalisation en km	1 933,053	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,130</b>	<b>0,097</b>	<b>0,105</b>	<b>0,099</b>	<b>0,118</b>

#### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de fuites réparées sur branchement	400	336	357	337	426
Nombre de branchements	90 436	90 755	90 969	91 233	91 511
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,442</b>	<b>0,370</b>	<b>0,392</b>	<b>0,369</b>	<b>0,466</b>

### 3 – Données clientèle - abonnés

#### a. Abonnés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>133 347</b>	<b>137 133</b>	<b>135 822</b>	<b>141 049</b>	138 967	114	<b>139 081</b>

#### b. Répartition des volumes consommés et facturés

Régies Directes de Rouen et Elbeuf	TOTAL 2013	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2017
<b>Volumes consommés</b>	<b>18 778 611</b>	<b>18 642 595</b>	<b>18 705 568</b>	<b>18 548 679</b>	18 588 827	808 803	<b>19 397 630</b>

## 4 – Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS :

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>Régies Directes de Rouen et Elbeuf</b>						
<b>BILAN 2017</b>	<b>807</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	<b>876</b>	<b>5</b>	<b>99,43%</b>

*Nota : les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses.*

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

Pour les UDI Freneuse et UDI Elbeuf Buquet, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Pour les UDI Caudebec-lès-Elbeuf, Elbeuf EST, Elbeuf OUEST, ORIVAL, Saint Aubin lès Elbeuf et Saint Pierre lès Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Il importe que les travaux de réfection de la station des Ecameaux démarrent dans les meilleurs délais et que les actions soient menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints (un dépassement de la norme en plomb est constaté en distribution et (...) dû à la nature des réseaux privés).

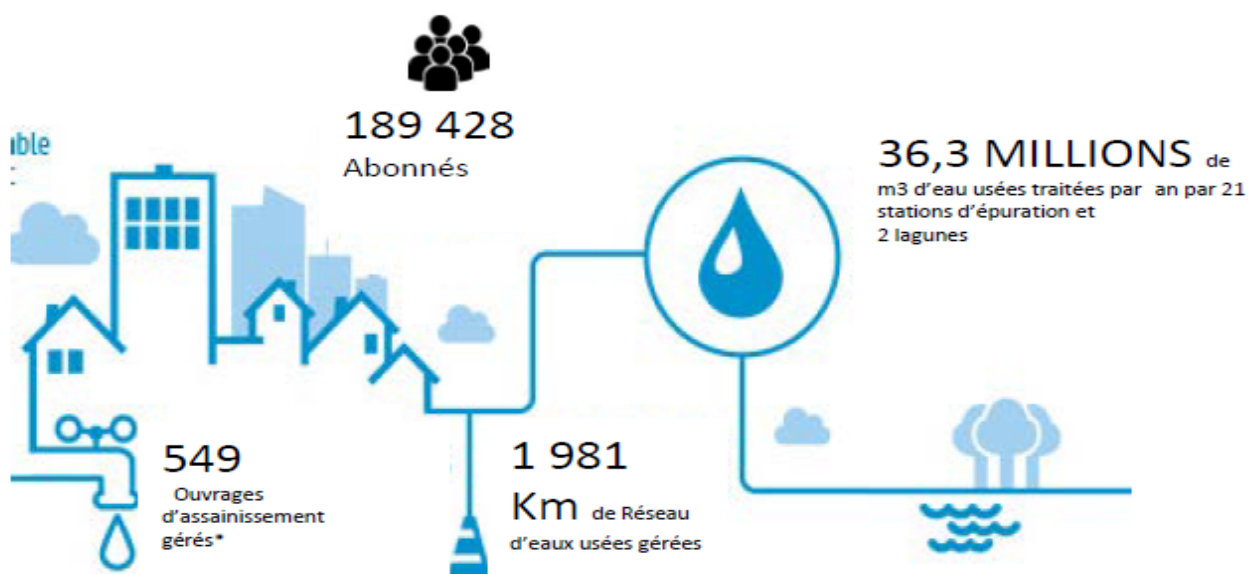
## 5 – Indicateurs de performance

Service des Régies Directes de Rouen et Elbeuf		Code indicateur	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,77%	99,76%	99,88%	99,75%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,50%	98,62%	99,44%	98,73%	99,43%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		50%	50%	60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Château		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%	
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%	
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr)		60%	60%	60%	60%	60%	
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%	
UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	UGE 169 Darnétal	50,0%	50,0%	50,0%	60,0%	60,0%	
	UGE 337 Sect. Plateau Est	66,7%	67,2%	68,5%	67,6%	69,9%	
	UGE 236 CREA CAEBS	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
	Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf	60,4%	60,7%	60,6%	60,8%	60,8%	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 103.2	109	109	110	110	111	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 104.3	77,89%	77,32%	78,24%	79,80%	81,93%	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	8,23	8,34	7,96	7,14	6,76	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 106.3	7,78	7,92	7,53	6,76	6,19	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 107.2	0,52%	0,59%	0,62%	0,67%	0,73%	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 151.1	2,07	1,95	1,50	1,37	1,65	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 152.1	100%	99,98%	100%	100%	100%	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 155.1	18,87	18,61	21,52	20,63	22,14	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	2,85%	3,71%	3,73%	3,83%	4,07%	

*Remarque : le taux d'impayés intègre la Régies de Rouen-Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et les contrats de prestation de service, PS Nord-Ouest (depuis 2012) ; PS Ouest (depuis 2015).  
Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.*

## RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

### I. Les chiffres clés et faits marquants 2017



\* Poste de relèvement, bassins enterrés de stockage

#### FAITS MARQUANTS

- Audit de suivi de la certification ISO 14001 en avril 2017
- Travaux dans le cadre du projet d'aménagement « Cœur de Métropole »
- Travaux dans le cadre de la création de la future ligne de transport T4 (entre la place du Boulingrin et le Zénith de Rouen)
- Travaux sur les réseaux et ouvrages en lien notamment avec le schéma directeur d'Assainissement du système d'Assainissement « Émeraude » : Notamment, création d'un émissaire par microtunnelage et travaux d'extension de la station d'épuration Émeraude
- Projet d'adaptation de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole.

### II. Mode de gestion et d'organisation des services de la Direction de l'Assainissement de la Métropole-Rouen-Normandie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie (MRN) succède à la CREA. Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes ;
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes ;
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes ;
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes.

## **1 - Organisation de la Direction de l'Assainissement**

**La Direction de l'Assainissement** est gérée au niveau d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), La Métropole Rouen Normandie.

Elle a pour compétences la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, des eaux pluviales ainsi que des ruissellements.

Elle est constituée de **23 systèmes d'Assainissement** (ensemble de réseaux de collecte des eaux usées acheminées vers une station d'épuration) :

- Système d'assainissement d'Emeraude ;
- Système d'assainissement de Grand Quevilly ;
- Système d'assainissement de Grand Couronne ;
- Système d'assainissement de Sahurs ;
- Système d'assainissement de Saint Pierre de Manneville ;
- Système d'assainissement de Boos ;
- Système d'assainissement de Gouy ;
- Système d'assainissement de La Neuville Chant d'Oisel ;
- Système d'assainissement de Montmain ;
- Système d'assainissement de Quévreville la Poterie.
- Système d'assainissement de Saint Aubin les Elbeuf.
- Système d'assainissement de Yainville ;
- Système d'assainissement de Jumièges ;
- Système d'assainissement du Mesnil sous Jumièges ;
- Système d'assainissement d'Hénouville ;
- Système d'assainissement de Duclair ;
- Système d'assainissement de Duclair – Bord de Seine ;
- Système d'assainissement de Bardouville ;
- Système d'assainissement d'Anneville-Ambourville ;
- Système d'assainissement du Trait ;
- Système d'assainissement de Saint Martin de Boscherville ;
- Système d'assainissement de Saint Paër ;
- Système d'assainissement d'Épinay sur Duclair ;
- ainsi que le système de collecte de Saint Pierre de Varengueville.

**70 communes** sont adhérentes au service d'assainissement sur les 71 communes de la MRN, la commune d'Yville sur seine étant dans sa totalité en assainissement non collectif, soit **498 418 habitants**, donnée INSEE, où sont répartis **189 428 abonnés** au service.

Des communes hors du périmètre de la Métropole Rouen Normandie sont reliées :

- au système d'assainissement d'Emeraude : La Vaupalière, Montigny, Pissy Pôville, Préaux, Quincampoix et Saint Jean du Cardonnay ;
- au système d'assainissement de Montmain : Bois d'Ennebourg, Bois l'Evêque, Fresne le Plan, Mesnil Raoul ;
- au système d'assainissement de Saint Aubin les Elbeuf : Saint Pierre des Fleurs, Saint Didier des Bois, Saint Ouen du Tilleul, La Saussaye, Bosnormand, Bosc Roger en Roumois, Thuit Anger ;
- au système d'assainissement du Trait : *Rives-en-Seine (Hameau de Gauville)*.



La Direction de l'assainissement est gérée selon différents modes d'exploitation (Régie, Contrat d'affermage, Délégation de service public (DSP), Contrat de prestation de service).

**Elle gère en Régie** les systèmes d'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées) de Saint Aubin les Elbeuf, Grand-Quevilly, Sahurs et Saint Pierre de Manneville, ainsi que les systèmes de collecte Émeraude et ceux des communes de La Bouille et de Moulineaux.

La régie est organisée en trois Directions Adjointes chargées respectivement :

- de l'exploitation et du contrôle de l'exploitation des ouvrages existants (réseaux eaux usées et eaux pluviales, postes de refoulement, ouvrages de régulation et de stockage des eaux pluviales, stations d'épuration), de l'entretien des rivières non domaniales, de l'instrumentation, du contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs, du contrôle, de l'entretien et de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs ainsi que du suivi des industriels ;
- des travaux neufs (maîtrise d'ouvrage et dans la plupart des cas maîtrise d'œuvre) : réhabilitation et construction de nouveaux réseaux et ouvrages, instruction des raccordements sur le réseau ;
- du suivi administratif et financier et de la gestion des marchés publics.

En outre, il existe des activités transversales : le Service Environnement et Gestion Patrimoniales des Réseaux, la Prévention des Risques, le Service Études - SIG et le SAGE.

L'effectif de la Direction de l'Assainissement est d'environ 125 agents.

Enfin, le personnel des entreprises prestataires intervenant en permanence sur les réseaux et les stations d'épuration est estimé à une cinquantaine de personnes.

## **2 – Travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2017**

Le montant total du programme prévisionnel d'études et de travaux 2017 pour l'ensemble de la Métropole Rouen Normandie adopté par le Conseil Communautaire le 08 février 2017 est estimé à 21 254 000 €HT.

Ce montant est réparti comme suit, en termes de travaux pour la Direction de l'Assainissement :

- 9 750 000 €HT pour le service Travaux Neufs Réseaux – Bassins ;
- 5 100 000 €HT de travaux d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux ;
- 4 650 000 €HT d'ouvrages de régulation des eaux pluviales\* ;
- 3 884 000 €HT pour des prestations diverses ;
- 520 000 €HT pour des études ;
- 1 150 000 €HT sont dédiés à des travaux sur les stations d'épuration non gérés par le service Travaux Neufs ;
- 5 950 000 €HT pour les marchés d'exploitation, entretien et renouvellement des systèmes d'assainissement.

\* Commentaire : Il était prévu la réalisation d'un bassin de stockage d'eaux pluviales à Cléon mais cette opération est reportée sur une année ultérieure.

24 chantiers ont été réceptionnés en 2017 représentant un montant total de plus de 5 500 000 €HT (travaux d'extension, de réhabilitation et de renforcement des réseaux) :

COMMUNE	Adresse	Opération	Montant en € HT
ELBEUF	Rue de Bellevue	Pose de réseau pluvial	27 809
SAINT PIERRE LES ELBEUF	Rue Hélène Boucher	Réhabilitation EU 200	54 979

Les travaux de renouvellement ou de réhabilitation réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux, postes de refoulement et stations d'épuration, par la Métropole Rouen Normandie et ses délégataires, dans le cadre de leur délégation de service public, sont présentés ci-dessous :

Commune	N° poste de refoulement ou Rue ou Nom de la station d'épuration	Opération
Caudebec lès Elbeuf	PR 206	Remplacement des pieds de pompes
Cléon	881 rue des Martyrs	Réparation réseau 7ml
La Londe	PR 501	Réparation du refoulement
Saint Aubin lès Elbeuf	PR 907	Réparation des têtes sous vide
Saint Aubin lès Elbeuf	Rue du port Angot (STEP)	Réparation réseau sur 7ml

### **III. L'assainissement collectif exploité en Régie**

#### **1 – Système d'assainissement de Saint-Aubin-lès-Elbeuf**

Les eaux usées de 17 communes sont collectées, transportées et traitées à la station d'épuration de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, chemin du Port Angot.

10 communes sont membres de la Métropole-Rouen-Normandie :

- Caudebec-lès-Elbeuf ;
- Cléon ;
- Elbeuf ;
- Freneuse ;
- La Londe ;
- Orival ;
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf ;
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;
- Sotteville-sous-le-Val ;
- Tourville-la-Rivière.

7 communes sont extérieures à la Métropole-Rouen-Normandie :

- Bosc Roger en Roumois ;
- Saint Pierre des-Fleurs ;
- Saint Ouen du Tilleul ;
- Saint Didier des Bois ;
- La Saussaye ;
- Bosnormand ;
- Thuit Anger.

#### **2 – Indicateurs techniques**

##### **a. Collecte, transport et traitement des eaux usées**

Régie	2016	2017	N/N-1 (en %)	Commentaires
Collecte et transports des eaux usées				
Nombre de désobstruction sur réseau	1 046	900	-14%	
Longueur de canalisation curée (km)	287	287,87	+ 0,3%	
La Dépollution des eaux usées				
Volume arrivant (collecté en m <sup>3</sup> ) aux STEP	6 131 298	5 781 919	- 6 %	
Charge entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	1 523 540	1 502 851	-1 %	
Volume traité (en m <sup>3</sup> )	6 148 755	5 924 763	- 4 %	
Les sous-produits				
Boues produites (en TMS)	1 841	1 702	- 8 %	
Refus de dégrillage évacués et graisses (en T)	91	101	+ 11%	
Sables évacués (en T)	228	516	+ 126%	Curage du bassin tampon de la

2017 (Détail par système d'assainissement)	Système Saint Aubin les Elbeuf
<b>Collecte et transports des eaux usées</b>	
Nombre de désobstruction sur réseau	166
Longueur de canalisation curée (km)	15,35
<b>La Dépollution des eaux usées</b>	
Volume arrivant à la STEP (en m <sup>3</sup> )	3 720 282
Charge annuelle entrante (en kg/an de DBO <sub>5</sub> )	969 080
Volume traité (en m <sup>3</sup> )	3 799 001
<b>Les sous-produits</b>	
Boues produites (en TMS)	1 233
Refus de dégrillage évacués (en T)	88
Sables évacués (en T)	241

## b. Traitement des eaux usées

Résultats des bilans 24h en entrée et sortie de STEP (en concentration et rendement)	
Résultats 2017	Saint Aubin les Elbeuf
<b>MES</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 30 mg/l (concentration) ou 94 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	3,5
Moyenne % sortie de STEP	98,44%
Moyenne mg/l en entrée STEP	286
<b>DBO5</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 25 mg/l (concentration) ou 93 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	4,1
Moyenne % sortie de STEP	98,26%
Moyenne mg/l en entrée STEP	265
<b>DCO</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 90 mg/l (concentration) ou 88 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	41,4
Moyenne % sortie de STEP	93,22%
Moyenne mg/l en entrée STEP	663
<b>NTK</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	10 Nmg/l (concentration) ou 85 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	5,3
Moyenne % sortie de STEP	93,00%
Moyenne mg/l en entrée STEP	78,9
<b>NGL</b> Seuils arrêté préfectoral en sortie	≤ 10 mg/l (concentration) ou 70 % (rendement)
Moyenne mg/l en sortie STEP	8,8
Moyenne % sortie de STEP	88,39%
Moyenne mg/l en entrée STEP	79,2

### 3 – Patrimoine

2017 (détail par système d'assainissement)	Total Régie	Système Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Linéaire du réseau EU séparatif (km)	1 010	244
Linéaire du réseau EU unitaire (km)	650	33
Linéaire du réseau EP	674	130
Linéaire total du réseau de collecte (km) [EU+EP+UN]	2 334	407,00
% réseau EU / linéaire total du réseau (km)	61%	88%
% réseau UN / linéaire total du réseau (km)	39%	12%
Nombre de déversoirs d'orage	90	7
Nombre de postes de relèvements	390	96
Nombre de bassins de régulation des EP à ciel ouvert	159	10
Nombre de bassins enterrés EU	12	0
Nombre de bassins enterrés UN	9	0
Nombre de bassins enterrés EP	5	0
Total bassins	185	10
Nombre de chambres à sable	137	4
Nombre de station d'épuration	4	1
Année de construction		2 001
Type de traitement	Sans objet	Boues activées
Point de rejet		Seine
Autorisation de rejet (date et durée)		oct-14 (20 ans)

### 4 – Données clientèle – abonnés

Régie	2016	2017	N/N-1 (en %)
Nombre d'abonnés au service	170 126	171 474	+ 0,8%
Nombre d'industriels recensés à autoriser	217	218	+ 3,32%
Nombre d'industriels autorisés sur EU	91	104	+ 14,29%
Nombre d'industriels autorisés sur EP	9	9	0,00%
Nombre d'industriels total autorisés	100	113	+ 13,00%

2017 (détail par système d'assainissement)	Système Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Nombre d'abonnés au service	22 180
Nombre d'industriels recensés à autoriser	15
Nombre d'industriels autorisés sur EU	9
Nombre d'industriels autorisés sur EP	0
Nombre d'industriels total autorisés	9

## 5 – Indicateurs de performance

Régie		2016	2017	N/N-1 (en %)
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	448 076	447 185	- 0,2%
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	91	104	+ 14 %
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	1 841	1 702	- 8 %
P201,1	Taux de desserte des réseaux en %	99,80	99,9	
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	88	88	
P203,3	Conformité de la collecte	100	100	
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100	100	
P205,3	Conformité des performances des STEP	100	100	
P206,3	Taux de boues évacuées	100%	100%	
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,00	0,00	-
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	14,32	30,57 <sup>1</sup>	
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans en %	0,19	0,08	
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel en %	99,60	100	
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	115	110	
P257,1	Taux d'impayés N-1	Cf. donnée globale MRN		
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	0,43	0,23 <sup>2</sup>	-

<sup>1</sup> En 2017, ajout des points noirs relatifs aux Postes de refoulement

<sup>2</sup> Baisse du nombre de réclamations enregistrées (73 en 2016 contre 39 en 2017)

2017 (détail par système d'assainissement)		Système Saint-Aubin-lès-Elbeuf
D201,0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau d'EU	55 579
D202,0	Nombre d'Arrêté d'Autorisation de Déversement au réseau EU	9
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	1 233
P201,1	Taux de desserte des réseaux	99,50
P202,2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Note sur 120)	80
P203,3	Conformité de la collecte	100
P204,3	Conformité des équipements des STEP	100
P205,3	Conformité des performances des STEP	100
P206,3	Taux de boues évacuées	100%
P251,1	Taux de débordement dans les locaux des usagers (Valeur pour 1 000 habitants desservis)	0,00
P252,2	Nombre de points nécessitant des interventions fréquentes/100 km de réseau	6,50
P253,2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans	0,09
P254,3	Conformité performance des STEP / acte individuel	100,0%
P255,3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (Note sur 120)	110
P257,1	Taux d'impayés N-1	
P258,1	Taux de réclamations (Nombre de réclamations pour 1 000 abonnés)	0,09

## IV. L'assainissement non collectif en régie

### 1 – Présentation du service

71 communes sont adhérentes au service.

La Direction de l'Assainissement a pour mission de coordonner l'activité en relation avec les cinq pôles de proximité.

Les Pôles de Proximité procèdent à :

- L'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs,
- Le contrôle de bonne exécution des installations neuves,
- Le contrôle des installations existantes,
- La facturation des redevances d'assainissement non collectif.

Le Pôle de Proximité Val-de-Seine a la charge des communes de :

- Caudebec-lès-Elbeuf ;
- Cléon ;
- Elbeuf-sur-Seine ;
- Freneuse ;
- Grand-Couronne ;
- La Bouille ;
- La Londe ;
- Le Grand-Quevilly ;
- Moulineaux ;
- Orival ;
- Petit-Couronne ;
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf ;
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf ;
- Sotteville-sous-le Val ;
- Tourville-la-Rivière.

### 2 – Indicateurs techniques

Objet	Réf. fiche	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	N/N-1 (en %)	Commentaire
Estimation du nombre d'habitants desservis	D301.0	10 803	10 849	11 034	+ 2 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC sur un total de 140 points	D302.0	80/140	100/140	80/140	-	
Taux de conformité (Indicateur modifié à compter de l'exercice 2013 par l'arrêté du 02/12/13)	P301.3	86%	87 %	84 %	- 4 %	738 contrôles réalisés en 2017 dont 72% conformes

### 3 – Indicateurs financiers

#### Tarification et recettes

Les tarifications relatives à l'Assainissement Non Collectif ont été adoptées par délibération en date du 18 décembre 2016, comme suit :

	Redevance HT					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Installation neuve ou à réhabiliter</b>						
Examen préalable à la conception			84,18 €	50 €	50 €	50 €
vérification de la bonne exécution sur site	161,04 €	161,04 €	84,18 €	150 €	150 €	150 €
<b>Installation existante</b>						
Contrôle périodique d'une installation jamais contrôlée	123,22	125,69	128,83 €	128,83€	140 €	140 €
- à la charge du propriétaire	42,86 €	43,72 €	44,81 €	44,81 €	45 €	45 €

- à la charge de l'occupant	80,36 €	81,97 €	84,02 €	84,02 €	95 €	95 €
Contrôle périodique (charge occupant)	80,36 €	81,97 €	84,02 €	95 €	95 €	95 €
Majoration pour déplacement isolé dans le cadre d'un contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	-	-	-	60 €	60 €	60 €
Contre-visite(s) pour vérification de la réalisation des travaux	-	-	-	95 €	95 €	95 €
Déplacement (contrôle non réalisé du fait de l'utilisateur)	-	-	-	60 €	60 €	60 €
<b>Coût référence</b>						
Coût moyen d'une installation neuve				9 200 €	9 200 €	9 200 €

	2016	2017
<b>Réhabilitation sous Maîtrise d'ouvrage public</b>		
Frais de SPANC convention étude (y compris l'examen préalable de la conception)	295 €	295 €
Frais de SPANC convention travaux (y compris l'examen préalable de la conception)	735 €	735 €

### **Recettes d'exploitation et dépenses du service d'assainissement public non collectif**

Pour l'ensemble des pôles :

	2016	2017	N/N-1 (en %)
- Montant des recettes HT hors subvention (contrôle des installations, participation de l'utilisateur aux études de réhabilitation, ...)	30 412 €	105 259 €	+ 246 %
- Montant des dépenses HT (travaux réhabilitation)	51 600 €	150 383 €	+ 191 %
Recettes / Dépenses	- 21 188	- 45 124	

## LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT AU SEIN DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Les missions confiées au service assainissement ont pour but la satisfaction des usagers et par-delà la protection de l'environnement.

A la fin des années 90, une démarche de management environnemental a été initiée. Elle a abouti en 2000 à la certification ISO 14001 des activités de la Direction de l'Assainissement. D'une durée de trois ans, ce certificat a été reconduit à l'issue des audits de renouvellement réalisés en 2003, 2006, 2009 et 2012. Une démarche de convergence des certifications de la Direction de l'Assainissement et du Pôle Val de Seine a été engagée courant 2013 qui a abouti à la certification commune des services d'assainissement de Rouen et Elbeuf, en avril 2014.

En 2015, la Direction de l'Assainissement s'est vue renouvelé sa certification ISO 14001 pour 3 ans avec l'élargissement de son périmètre au système d'assainissement de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Cette exigence de management environnemental a aussi été demandée aux délégataires.

C'est ainsi que Veolia Eau est certifiée ISO 14001 depuis 2000 pour l'exploitation de la station d'épuration Émeraude ainsi que du système d'assainissement de Grand Couronne. Une démarche simplifiée de type ISO 14001 est en place sur les communes du Plateau Est. De plus, Véolia Eau est certifiée ISO 9001 version 2000.

En complément, Eau de Normandie est certifié ISO 14001 pour l'exploitation du système d'assainissement du Trait, de Saint Paer et d'Epinay sur Duclair.





## CONVENTION DE PARTENARIAT

### **Entre les soussignés**

M. Patrice DESANGLOIS représentant la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf  
Hôtel de ville, Place François Mitterrand, 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf  
En sa qualité de Maire

### **Et**

M. Laurent BONNATERRE représentant la commune de Caudebec-lès-Elbeuf  
Hôtel de ville, Place Jean Jaurès, 76320 Caudebec-lès-Elbeuf  
En sa qualité de Maire

### **Préambule :**

Depuis 1998, la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf organise le Festival Graine de Public, sur le territoire d'Elbeuf. Différents spectacles à destination du jeune public sont proposés sur le temps scolaire, mais également en séance pour la famille.

Au fil des éditions, les élus de Saint-Pierre-lès-Elbeuf ont fait le choix d'étendre le rayonnement du Festival à de nouvelles structures et de développer son action sur le territoire. Dans cette optique, la commune de Caudebec-lès-Elbeuf a rejoint le Festival, en 2017.

### **Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

Dans le cadre du 20ème Festival Graine de Public, la commune de Caudebec-lès-Elbeuf organisera, à ses frais, un atelier créatif de détournement de livres à recycler animé par Audrey Denis, artiste plasticienne, pour 10 enfants, le mercredi 5 décembre 2018 de 15h à 17h, à la médiathèque Boris Vian.

### **Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1<sup>er</sup>. OBJET**

La commune de Caudebec-lès-Elbeuf s'engage à organiser, dans les conditions définies ci-après un atelier créatif de détournement de livres à recycler ci-dessous défini dans le lieu précité :

Atelier créatif de détournement de livres à recycler animé par Audrey Denis, à partir de 7 ans

Durée : 120 minutes

Le mercredi 5 décembre 2018 de 15h à 17h pour une séance tout public entrée libre et gratuite.

#### **Article 2. OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF**

Elle fournira :

Au plus tard le 9 octobre 2018 tous les éléments nécessaires à la publicité du Festival (10 affiches couleur 120 x 80 cm, et 10 affiches A3 couleur du festival (a minima), 300 tracts couleur ,1 banderole 6 m x 60 cm, 1 roll-Up.)

### **Article 3. OBLIGATIONS DE LA COMMUNE DE CAUDEBEC-LES-ELBEUF**

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de ce personnel, charges sociales et fiscales comprises. Il aura à sa charge les droits d'auteur et en assurera le paiement.

Elle aura à sa charge l'organisation de l'hébergement, les repas et le catering pour les artistes et ou intervenants.

### **Article 4. PRIX DES PLACES**

L'atelier sera en entrée libre et gratuite sur réservation au 02.35.74.64.10

### **Article 5. ASSURANCES**

La commune de Caudebec-lès-Elbeuf déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de l'animation dans son lieu.

### **Article 6. RESILIATION OU SUSPENSION DE LA CONVENTION**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi ou la jurisprudence. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

### **Article 7. COMPETENCE JURIDIQUE**

En cas de litige, portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Rouen.

**FAIT A SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF LE 24 septembre 2018 EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX (remis à chaque partie qui le reconnaît).**

Le Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Le Maire de Caudebec-lès-Elbeuf

Patrice Desanglois



Laurent Bonnaterre